

REUNION Conseil Municipal du 12 février 2019

- Assainissement : le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.
- Après délibération, le conseil a approuvé le rapport de la CLECT pour la mise en place de l'attribution des compensations aux communes.
- Suite aux études de faisabilité menées par Aveyron ingénierie, le conseil a décidé d'acquérir la maison des « rosiers » appartenant à la famille Romani située près du parking du bas du village ainsi qu'une petite parcelle de terre située près du pont de Florentin. Le but est de procéder à la démolition de cette maison ancienne afin de réaliser une extension du parking ainsi qu'un aménagement dans un projet « cœur de village ». La petite parcelle de terre pourrait servir de dépôt pour les containers poubelles. Quant à la maison Albouze, le projet ne peut aboutir pour l'instant.
- Une enquête publique va être lancée concernant une parcelle de terre située devant l'habitation de M. Richard NOËL à la Capelle.
- Les conseillers appartenant à la commission voirie accompagnés de l'agent communal vont passer afin de recenser les travaux nécessaires à l'entretien des routes communales (fossés, chaussées. . . .).
- Un local va être aménagé pour les chasseurs dans le sous-sol de l'ancienne école publique de Florentin.